

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 345

Artikel: Franches-Montagnes : une issue honorable pour le DMF
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023523>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Franches-Montagnes: une issue honorable pour le DMF

C'est une longue histoire, qui montre le peu d'intérêt porté par le Département militaire aux problèmes de l'agriculture.

1957: Le canton de Berne achète près de 300 hectares de prés, de pâturages et de forêts, situés dans les trois communes franc-montagnardes des Genevez, de Lajoux et de Montfaucon. Prix: 2 430 000 francs de l'époque. Devant l'inquiétude manifestée par la population locale, le Gouvernement déclare renoncer à toute affectation militaire de ces terrains.

1963: Le canton de Berne vend ce terrain au Département militaire fédéral pour la somme de 2 920 000 francs. But: établissement d'un centre fédéral du cheval. Mais les Franches-Montagnards se méfient; déjà à cette époque l'effectif des chevaux d'armée est en forte baisse et, à tout moment, le DMF pourrait modifier sans autre l'utilisation de son terrain.

Demi-revirement

Face à l'action résolue du comité d'action contre l'établissement d'une place d'armes aux Franches-Montagnes, dans un climat de violences (attentats perpétrés par l'éphémère Front de libération jurassien) et de tensions (affaire des Rangiers), le DMF renonce à ses intentions et accepte de rendre le terrain aux trois communes intéressées.

Au cours de l'une des entrevues entre le DMF et les responsables des communes, le conseiller fédéral Gnägi lance à ses interlocuteurs: « Vous avez gagné votre pari! ». Loin de là, en réalité! Le prix fixé, en effet, par l'administration militaire, soit 3 860 000 francs, interdit tout retour de ces terrains à un usage agricole...

Les Franches-Montagnards ripostent par le biais d'une expertise de Denis Roy, économiste à l'Etat de Genève, qui estime à 750 000 francs la valeur de rendement agricole de la propriété.

A son tour, l'Union suisse des paysans, consultée, rend son verdict: valeur de rendement, 993 000 francs.

Entre-temps, les promoteurs offrent leurs « services ». Eux ont les moyens de rentabiliser un pareil investissement: les projets de centres touristiques fleurissent.

Mais la population ne se laisse pas séduire! Elle tient à contrôler le développement de sa région. Ce d'autant plus que le besoin en terrains agricoles est important.

Ultimatum

29 octobre 1975: ultimatum du DMF au trois communes. Un délai est fixé au 31 décembre pour accepter d'entrer en pourparlers, un autre au 30 juin 1976 pour conclure l'« affaire » sur la base de trois millions de francs, payables dans les six mois qui suivront la signature.

Par le prix qu'il impose, le DMF empêche le retour de ces terrains à leur affectation primitive, l'agriculture. Les Franches-Montagnards n'ont donc pas encore gagné leur « pari », qui est de pouvoir disposer librement de leur sol, de leur instrument de travail.

Le Département militaire a échoué dans son projet de place d'armes. Il avait en son temps payé le prix fort. Maintenant, il refuse d'assumer le risque de son entreprise et veut le faire supporter à trois communes qui abritent à peine 1500 habitants! Les Franches-Montagnards sont prêts à payer un million pour recouvrer leur bien.

Le DMF va-t-il encore longtemps renâcler pour une différence ridicule de deux millions, ridicule quand on sait que plusieurs dizaines de millions ont été, par exemple, dilapidés dans l'évaluation de l'avion « Corsair » que l'aviation militaire ne verra jamais?

Un poumon indispensable

Il est même permis de rêver.

Les Franches-Montagnes sont un poumon indispensable pour près de 500 000 citoyens. Le soin que prennent ses habitants à préserver cette région est une tâche d'intérêt national.

Déjà pour cette raison, la Confédération pourrait faire don de ces terrains aux trois communes concernées.

Ce geste ne serait pas de trop, au moment où se crée le nouveau canton du Jura, pour faire oublier quelque peu la coupable passivité de la Confédération dans la longue lutte des Jurassiens pour conquérir leur indépendance.

Lors d'une entrevue avec les communes en 1970, M. Gnägi n'a-t-il pas avoué: « Ce que je veux, c'est la paix, enfin la paix! ». Il l'aurait enfin et pourrait terminer son « règne » sur une note honorable.

Produits pharmaceutiques: des prix en liberté

L'office intercantonal de contrôle spécialisé dans les prix des médicaments a du pain sur la planche: son but, obtenir une plus grande transparence sur les marges de bénéfices de l'industrie pharmaceutique et sur les pourcentages dévolus aux pharmacies et aux drogueries.

A première vue, une tâche énorme et impossible à mener à bien! Et pourtant l'enjeu est exceptionnellement important: il y va de tout un volet de la politique de la santé, déjà mis à jour partiellement à l'étranger par des analyses de la « surconsommation » et de la « surproduction » pharmaceutiques, mais resté jusqu'ici sans écho réel dans notre pays. Ce silence s'explique du reste fort bien; les bases légales manquent pratiquement, qui pourraient permettre l'établissement des statistiques les plus élémentaires dans ce domaine.

Les producteurs, les grossistes et les détaillants sont donc fondés à respecter un mutisme presque absolu sur leurs marges de bénéfices; et l'on se contente, du côté officiel, d'opérer un « contrôle » très large, en stigmatisant çà et là les prix qui paraissent nettement exagérés, voire usuriers (sur la base de normes datant de la Seconde Guerre mondiale), en tentant des comparaisons hasardeuses.